



ACTIONS EMPLOIS FORMATIONS 94

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siège social

111-113 rue Paul Hochart – BP 21
94240 – L'HAY LES ROSES

Siret : 344 635 099 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Juris Consultants – Société de Commissariat aux Comptes

3 avenue du Général de Gaulle – 91090 LISSES – Tél. : +33 (0)1 60 89 87 50 – Mail : contact-ae@crowe-fideliance.fr

Société inscrite auprès de la compagnie Régionale de Paris.

SASU au capital de 80 000 € - 323 858 621 RCS Evry – SIRET 323 858 621 00028 – APE 6920Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR13 323 858 621

Fideliance est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante.

A l'Assemblée Générale des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACTIONS EMPLOIS FORMATIONS 94 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relative à l'application du nouveau PCG, ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 et de plus particulièrement des impacts sur le traitement des charges exceptionnelles et des transferts de charges.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'Association.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en font partie intégrante.

Fait à Lisses, le 4 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
JURIS CONSULTANTS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jonathan MARION

Associé

Signé par :

CE97165148A847E...

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,10		0,17
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	13 075	11 281	1 794		3 209	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				1,91		2,15
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	172 703	139 084	33 618		41 337	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés				1,76		2,57
Immobilisations financières						
Participations	40 000	20 000	20 000		40 000	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	153		153			
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 850		10 850		9 541	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	236 780	170 366	66 415	3,76	94 087	4,88
Stocks et en-cours						
Créances				36,85		28,52
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	494 936	37 406	457 530		371 900	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	167 989		167 989		157 004	
Charges constatées d'avance	24 635		24 635		20 436	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus	600 000		600 000	34,01	600 000	31,15
Disponibilités	447 730		447 730	25,38	682 955	35,45
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 735 290	37 406	1 697 884	96,24	1 832 294	95,12
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 972 071	207 772	1 764 299	100	1 926 382	100

BILAN PASSIF**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		48,18		44,12
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	850 000		850 000	
Autres réserves				
Report à nouveau	593 831	33,66	549 867	28,54
Excédent ou déficit de l'exercice	-88 248	-5,00	43 964	2,28
Situation nette (sous-total)	1 355 583	76,83	1 443 831	74,95
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 355 583	76,83	1 443 831	74,95
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	11 667	0,66		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	11 667	0,66		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	65 207	3,70	60 918	3,16
TOTAL DES PROVISIONS (III)	65 207	3,70	60 918	3,16
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	58 476	3,31	80 353	4,17
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	266 062	15,08	331 641	17,22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 305	0,41	9 638	0,50
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	331 842	18,81	421 633	21,89
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 764 299	100	1 926 382	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	2 500 992	2 475 328	25 664	1,04
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	209 561	155 528	54 033	34,74
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	106		106	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	11 261	5 205	6 057	116,37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 721 919	2 636 061	85 859	3,26
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	170 902	152 287	18 615	12,22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	156 008	129 622	26 387	20,36
Salaires	1 948 431	1 856 982	91 449	4,92
Cotisations sociales	498 412	445 837	52 574	11,79
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 108	24 629	-8 521	-34,60
Dotations aux provisions	4 289	5 460	-1 171	-21,45
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	11 667		11 667	
Autres charges	4 765	2 871	1 894	65,95
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 810 582	2 617 688	192 894	7,37
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-88 662	18 373	-107 035	-582,57

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	23 071	31 122	-8 051	-25,87
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	23 071	31 122	-8 051	-25,87
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 000		20 000	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	20 000		20 000	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 071	31 122	-28 051	-90,13
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-85 591	49 495	-135 086	-272,93
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 657	5 531	-2 874	-51,97
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 744 991	2 667 183	77 807	2,92
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 833 239	2 623 219	210 019	8,01
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-88 248	43 964	-132 212	-300,73
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	17 484	17 112	372	2,17
Prestations en nature	48 853	48 379	474	0,98
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	66 337	65 491	846	1,29
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	48 853	48 379	474	0,98
Prestations en nature				
Personnel bénévole	17 484	17 112	372	2,17
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	66 337	65 491	846	1,29
TOTAL	-88 248	43 964	-132 212	-300,73

Annexe comptable

SOMMAIRE ANNEXE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Filiales et participations	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Concours publics et subventions	Produite

OPAFF - ACTIONS EMPLOIS FORMATION 94
PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

L'objet social de l'entité est :

L'Association "ACTIONS EMPLOIS FORMATIONS 94" a pour but de mettre en oeuvre toute action pouvant favoriser tout le développement, l'insertion sociale et professionnelle et la promotion des jeunes et des adultes dans le département du Val-de-Marne.
AEF94 met notamment en place tout dispositif d'accueil, de suivi social, de soutien à la formation et au placement (recherche d'emploi) nécessaire à l'exécution de son objet, ainsi que toutes actions permettant d'apporter des solutions aux personnes en difficultés sociales et professionnelles.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Active depuis plus de 35 ans, elle opère sur quatre axes principaux que sont :

- La mise à disposition de personnels en tant qu'Association Intermédiaire (AI) conventionnée par l'Etat.
- La formation au métier de Gardien d'Immeuble grâce à notre Atelier Chantier d'Insertion (ACI) qualifiant, l'Ecole des Gardiens d'Immeuble, conventionné par l'Etat
- L'accueil des demandeurs d'emploi l'hayssiens et chevillais
- L'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre du dispositif O2R (Offre de repérage et de remobilisation)
- L'animation d'ateliers informatiques pour les vals de marnais

Les moyens mis en oeuvre sont :

Composée d'une équipe de 15 permanents, A.E.F.94 intervient sur le territoire ouest Val deMarnais avec une implantation sur l'Hay les Roses et sur Villejuif.

Notre objectif :

Embaucher des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, les accompagner, leur proposer des missions de travail et un accompagnement socioprofessionnel afin de faciliter leur insertion et leur employabilité. Notre association assure un rôle de passerelle entre une situation de chômage et un retour vers un emploi pérenne ou une formation qualifiante.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 764 299,13 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -88 248,09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2023-03.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**Du 01/01/2025 au 31/12/2025***COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024*

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Agencements & aménagements		5, 6, 8 ou 10
Matériel bureau & mobilier		3, 4 ou 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Évaluation des titres des sociétés**

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Les titres de participation sont de 40 000 € et correspondent à 100% des titres de la SASU ERE Services.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ACTIONS EMPLOIS FORMATION 94.
- L'association ACTIONS EMPLOIS FORMATION 94 est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Subvention, indemnités de départ à la retraite

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

À la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**Du 01/01/2025 au 31/12/2025***COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024*

la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est constaté à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné.

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE :

Conformément à l'article 123-13 du code de commerce, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 65 207 €. Cet engagement est entièrement comptabilisé au 31/12/2025. Une dotation a été comptabilisée à hauteur de 4 289 € au titre de l'exercice.

Le calcul de cet engagement est basé sur les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Foyers de jeunes travailleurs
- Méthode de calcul : prospective (méthode des unités projetées)
- Table de mortalité : TV88/90
- Initiative du départ : volontaire à 65 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 0.01% et 1% suivant l'âge du salarié
- Taux dévolution des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 0.40%

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :

Selon l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature représentent au 31 décembre 2025 :

- Rémunérations : 94 447 euros
- Avantages en nature : Néant

Les dirigeants bénévoles ne perçoivent aucune rémunération.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de sa mission légale s'élèvent à 5 400 €.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	13 075		
TOTAL	13 075		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	93 449		
Matériel de transport	6 990		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	65 290		6 974
TOTAL	165 729		6 974
Immobilisations financières			
Autres participations	40 000		
Autres titres immobilisés			153
Prêts et autres immobilisations financières	9 541		1 309
TOTAL	49 541		1 461
TOTAL GENERAL	228 345		8 435

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			13 075	
TOTAL			13 075	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			93 449	
Matériel de transport			6 990	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			72 264	
TOTAL			172 703	
Immobilisations financières				
Autres participations			40 000	
Autres titres immobilisés			153	
Prêts et autres immobilisations financières			10 850	
TOTAL			51 003	
TOTAL GENERAL			236 780	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			9 866	1 415		11 281
TOTAL			9 866	1 415		11 281
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			68 704	5 516		74 220
Matériel de transport			628	2 330		2 958
Matériel de bureau, informatique			55 060	6 847		61 907
TOTAL			124 392	14 692		139 084
TOTAL GENERAL			134 258	16 108		150 366

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	10 850		10 850
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	37 406	37 406	
Autres créances clients	457 530	457 530	
Personnel et comptes rattachés	1 990	1 990	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 368	79 368	
Divers	25 179	25 179	
Débiteurs divers	61 453	61 453	
Charges constatées d'avance	24 635	24 635	
TOTAL	698 410	687 560	10 850

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	24 635
TOTAL	24 635

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	162 522
Disponibilités	24 508
TOTAL	187 030

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**Du 01/01/2025 au 31/12/2025***COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024*

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	850 000				850 000
Report à nouveau	549 867		43 964		593 831
Excédent ou déficit de l'exercice	43 964		-88 248	43 964	-88 248
TOTAL	1 443 831		-44 284	43 964	1 355 583

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Une provision pour dépréciation des titres de la SASU ERE SERVICES a été dotée au 31/12/2025 à hauteur de 20 K€ soit à hauteur de 50% de la valeur des titres à l'actif du bilan.

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	60 917,72	4 289,00		65 206,72
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Provisions pour risques et charges	Autres provisions pour risques et charges		11 667,00		11 667,00
	TOTAL	60 917,72	15 956,00		76 873,72
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		20 000,00		20 000,00
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	37 511,55		105,62	37 405,93
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		37 511,55	20 000,00	105,62	57 405,93
TOTAL GÉNÉRAL		98 429,27	35 956,00	105,62	134 279,65
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		15 956,00	105,62	
	- financières		20 000,00		
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

OPAEF - ACTIONS EMPLOIS FORMATION 94
SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

☐ Commentaire sur le tableau de suivi des subventions d'exploitation

☒ Edition du tableau de suivi des subventions d'exploitation

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Fonds dédiés O2R

11 667,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	58 476	58 476		
Personnel et comptes rattachés	56 713	56 713		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 979	95 979		
Impôts sur les bénéfices	6 321	6 321		
Autres impôts et taxes assimilées	107 049	107 049		
Autres dettes	7 305	7 305		
TOTAL	331 842	331 842		